



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 13 octobre 2015/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/15

RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2016

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2016 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements 2016-2020.

Dans sa séance ordinaire du 13 octobre 2015, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2016 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

◇ Charges	Fr. 29'967'380
◇ Revenus	Fr. 29'291'250

ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de Fr. 676'130.-- (budget 2015 : excédent des charges de Fr. 680'780.--) et une marge d'autofinancement positive de Fr. 772'800.--, en augmentation par rapport au budget 2015, qui prévoyait une marge d'autofinancement de Fr. 406'900.--.



1.1 Appréciation générale

Le budget 2016 est proche du budget 2015 puisque, tant au niveau des revenus que des charges, l'augmentation est de 1.6 %. Les charges sont donc contenues. On peut également signaler que par rapport aux comptes de l'exceptionnel exercice 2014, les revenus budgétés sont inférieurs de 12 % alors que les charges, elles, sont inférieures de 4.9 %.

1.2 Evolution et structure des charges

Par rapport au budget 2015, les charges par nature évoluent comme suit :

30 *Autorités et personnel*

Augmentation de 8.9 % soit 2.5 EPT. Un demi EPT à l'administration (CH), deux demis EPT aux travaux et services extérieurs, un EPT à la conciergerie. Cette situation est expliquée au tableau de la page 86. On constate qu'en termes d'EPT, la dotation prévue pour 2016 est identique à celle à ce jour, soit 39.5 ETP.

31 *Biens, services, marchandises*

La Municipalité s'est efforcée de contenir cette charge (+ 0.1 %) et elle recourra aux préavis pour les dépenses nécessaires plus importantes.

32 *Intérêts*

Les intérêts des dettes à moyen et long terme sont en baisse sensible (- 34 %).

33 *Remboursement à la collectivité publique*

Là encore, en termes de facture sociale et péréquation, les charges sont semblables à celles budgétées en 2015 (- 0.2 %).

1.3 Evolution des recettes

Par rapport au budget 2015, les recettes 2016 sont très proches. Elles sont cependant très inférieures à celles des comptes exceptionnels de 2014 (- 12 %).



2. OBJET

2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic

2.11 Personnel communal

Le tableau des effectifs actuels et prévus se trouve en page 86 et vous donnera ainsi tous les détails concernant l'évolution en EPT du personnel communal.

L'augmentation de 2.5 EPT constatée par rapport au budget 2015 s'explique de la manière suivante :

- Transformation d'un contrat de stagiaire en collaboration à 60 % au CH avec la commune de Féchy.
- Modification du contrat d'une secrétaire de 50 à 100 % au service technique.
- Transformation d'une auxiliaire en collaboratrice à 60 % aux parcs et jardins.
- Engagement d'un concierge pour le Cœur du Chêne.
- Augmentations annuelles statutaires et indexation au coût de la vie (estimation) de 0.5 %.

2.12 STEP (Cpte 460)

La comptabilité de la STEP a été intégrée dans la comptabilité communale. En effet, comme évoqué à la page 62, la convention qui lie les communes d'Aubonne, Lavigny, Montherod et St-Livres ne peut être considérée comme Association ou Entente intercommunale.

Il faut donc tenir compte dans l'analyse de ce budget de l'augmentation des charges et revenus liée à cette modification, cependant sans incidences sur le résultat.

2.13 Services industriels (Cptes 810 et cpte 830)

Pour le service des eaux rien de particulier ne mérite d'être signalé. Les ventes d'eau sont stables.

Pour le service du gaz, l'ouverture du marché aux gros consommateurs provoquera une évolution sensible de la situation.

Dans cette optique, la Municipalité, accompagnée par celles de Montherod, Lavigny, St-Livres et Bière, a pris l'option de confier la gestion technique et administrative à la SEFA qui a créé un nouveau département.

Ce département assure toutes les prestations nécessaires à l'ouverture du marché du gaz ainsi que le service de piquet.



**2.2 Bâtiments communaux, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, sports, conciergerie.
Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

2.21 Bâtiments (Cptes 350 à 375)

Le 5^{ème} budget établi pendant cette législature est placé sous le signe de la continuité des efforts de maintenance des bâtiments et de la mise sous toit du PGA et de trois PPA (Chetry, Clamogne et le Chêne).

Il est connu que ce dicastère municipal est très vaste et qu'il implique beaucoup de dépenses : l'urbanisme engendre des frais d'étude soutenus, la police de constructions nous oblige à demander des avis de droit, la gestion du patrimoine des nombreux bâtiments veut un travail régulier. Il est nécessaire d'anticiper les problèmes, d'éviter de fausses économies, de travailler dans le long terme, tout en conciliant les dépenses budgétées et les interventions urgentes et imprévues.

Le dicastère des bâtiments - qui comprend aussi la piscine - est soumis à une forte pression lors de l'établissement du budget : c'est là qu'une municipalité peut resserrer les dépenses d'entretien. Il faut donc rester vigilant et respecter les conseils des personnes du terrain, à savoir nos concierges, nos chefs de site et le service technique. Une étroite collaboration et un bon dialogue avec ces personnes sont primordiaux. Quelques cas en détail :

2.21.1 Bâtiment rue de l'Industrie

Le nouveau préavis qui sera présenté prochainement est très complet, il concerne les trois bâtiments, en tenant compte des contraintes énergétiques et du respect du confort des locataires. Les décisions porteront sur des améliorations à long terme. Nous sortirons enfin de 25 ans d'incertitude et d'incompréhension des problèmes d'humidité de ces bâtiments.

2.21.2 Clos d'équarrissage

La maison des scouts reste ce qu'elle est. Le déplacement de la troupe Aubonne-Rolle ne peut pas être réalisé pour l'instant.

2.21.3 Bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires du Chêne ont connu en 2015 une mue importante : l'ouverture du bâtiment Cœur du Chêne et le déplacement des classes de Pré Baulan dans le Collège du Chêne et dans le Centre Culturel et Sportif du Chêne. Rappelons qu'une grande partie de ces investissements est la conséquence de Harmos et LEO.

2.21.4 Bâtiments divers

Les travaux à prévoir sont : bâtiment de la Place Marché 8, bâtiment Abraham Hermanjat, parking des Vergers du Poyet, Centre Culturel et Sportif du Chêne. Concernant ce bâtiment-ci, les besoins scolaires à moyen terme (5-8 ans) et les besoins de la vie du lieu (manifestations, sports, PC, cuisine) devront être clarifiés pour préciser les travaux de réfection et d'une éventuelle augmentation de volume.



2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, ASSAGIE, accueil petite enfance, commission Suisse/Etranger, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 Service social (Cpte 710)

2.31.1 Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA)

2016 voit une très forte augmentation de sa participation à l'AJEMA. L'augmentation de l'offre d'accueil à l'UAPE du Rendez-vous à Aubonne (+ 24 places), l'augmentation de 43 places préscolaires à Saint-Prex et la proximité de Cupidon à Montherod (34 places préscolaires) laissent présager une participation de Fr. 720'000 au déficit de l'AJEMA. Rappelons ici le système : Les structures reçoivent des subventions de la fondation pour l'accueil de jour des enfants (Faje) et de la Confédération lors de leur mise en place. Puis le personnel pédagogique est subventionné toujours par la Faje. Les parents paient l'accueil de leur enfant en fonction de leurs revenus, pour une moyenne de 45 %. (jusqu'en août 2014, 40 %). Les communes paient le solde en fonction des heures consommées par leur population.

2.32 ARASMAC (Cpte 700)

Rappelons ici que l'ARASMAC (Association régionale pour l'Action sociale Morges, Aubonne, Cossonay) compte deux buts principaux et un but optionnel.

2.32.1 Revenu d'Insertion

Le revenu d'insertion (RI), but principal, est financé au travers de la facture sociale. Seules les indemnités de comité de direction et la participation au Conseil des régions sont facturées aux communes soit Fr. 0.50 par Habitant. Le Centre Social Régional (CSR) de Morges est un des 3 centres (sur 19) qui est pilote pour des programmes de réinsertion.

2.32.2 Agences d'Assurances Sociales, but principal

Cinq agences, dont une à Aubonne assument la partie administrative des assurances sociales : toutes les démarches liées à l'AVS, les Prestations Complémentaires, les subventions caisses maladie, les Prestations Complémentaires familles, les rentes pont, l'assurance maternité, etc. Ce service est subventionné par la Caisse Cantonale AVS, mais la charge principale pèse sur les communes, Fr. 24.-- par hab.

2.33 ASSAGIE (Cpte 510)

Le budget 2016 de l'ASSAGIE augmente de 0.3% par rapport au budget 2015. Ce budget devrait rester stable pour encore quelques années si les coûts des carburants n'augmentent pas de manière forte. En effet, du côté des bâtiments le premier palier des constructions liées à Harnos et la LEO est atteint. Les 2 étapes à venir sont la mise aux normes du site de Gimel et la deuxième étape du Chêne. Un complément d'étude démographique a été demandé dans le but de cerner au plus près l'évolution de la population de l'aire scolaire à court et moyen terme. Le site de Gimel devra absolument s'adapter en fonction d'une augmentation rapide de la population et des



structures d'accueil de l'enfance. Par contre ces constructions ne sont pas encore planifiées. Le site d'Aubonne verra une deuxième étape avec la construction d'une bibliothèque scolaire (et peut-être publique), et d'installations sportives.

La reprise des centres des jeunes par l'ASSAGIE pourrait influencer le budget de l'ASSAGIE, mais ces coûts viendraient en diminution de charge pour notre commune.

**2.4 Domaines, terrains, cours d'eau, chemins communaux, forêts, pâturages, vignes, service des parcs et jardins, cimetière, voirie, centre d'animation des jeunes, service du feu, protection civile.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

2.41 Forêts (Cpte 320)

2016 marquera un tournant pour le Groupement forestier de la Saubrette dont nous sommes membre fondateur. L'intégration du Groupement du Signal de Bougy (Gimel-Féchy-Allaman-Bougy-Villars) et la réorganisation de l'équipe de gestion (gardes forestiers et administration) en sont les éléments principaux.

L'introduction des baux à ferme avec l'ensemble des communes membres permettra d'optimiser les ressources et de travailler à terme de manière plus rationnelle.

2.42 Pâturages (Cpte 321)

La Municipalité essaie de contenir au mieux les dépenses tout en assurant un entretien régulier des infrastructures.

Un nouveau bail a été signé avec la Société d'Alpage sur la base d'une expertise d'Estimapro.

Le locataire participe dorénavant aux prestations fournies par la voirie pour un montant annuel de Fr. 9'000.-- (432-4356.00).

2.43 Voirie (Cpte 432)

L'engagement de personnel auxiliaire pour assumer les pointes de travail reste indispensable.

Afin de freiner l'augmentation des effectifs, des outils et machines performantes sont nécessaires. La rationalisation et l'établissement de priorités sont une préoccupation quotidienne.

2.44 Parcs, promenades et cimetière (Cpte 440)

La stabilité et la consolidation d'une organisation optimale avec une équipe enthousiaste sont les modestes commentaires concernant ce poste. Le service est maintenant apprécié et va poursuivre sur sa lancée tout en étant ouvert à de nouvelles évolutions.



2.45 Politique jeunesse (Cpte 550)

Les centres d'animation jouent un rôle essentiel au niveau du suivi des jeunes scolarisés de notre région.

Les synergies et les échanges avec Etoy et Gimel sont la clé du succès de notre politique jeunesse. Sur la base d'un investissement raisonnable et stable, nos animateurs participent de manière prépondérante à l'encadrement préventif de nos jeunes en appui aux familles et de manière complémentaire à l'école, Espace Prévention, les divers clubs sportifs ou artistiques, la sécurité publique et la Gendarmerie.

2.5 Finances, informatique, mobilité et circulation, transports publics, rues et places, parcage, sécurité publique. Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

2.51 Informatique (Cpte 190)

La hausse de 4% sur ce poste en 2016 reflète le remplacement prévu de 5 postes informatique à la bourse et au service technique.

Il est envisagé d'introduire la Gestion Electronique de Documents, avec les logiciels et le matériel y relatifs, en 2016. Ceci fera l'objet d'un préavis au Conseil communal.

2.52 Comptabilité – bourse communale (Cpte 200)

Le montant de ce poste est dans la ligne des comptes 2014, suite à une reclassification des fonctions dans ce service.

2.53 Sécurité publique (Cpte 610)

L'engagement de nos assistants de sécurité publique auprès de communes voisines a atteint son rythme de croisière, à la satisfaction de tous. Les frais facturés à des tiers augmentent de 25 % et l'acquisition d'un véhicule léger de type scooter est prévue pour permettre une meilleure flexibilité et une planification plus rationnelle du temps de nos agents.

La participation de la commune aux charges cantonales suit les conditions fixées entre les associations de communes et l'Etat et est en légère hausse à Fr. 505'000.--.

2.54 Transports publics (Cpte 180)

La participation aux déficits des transports publics subit une hausse notable en 2016, pour des motifs qui échappent largement au contrôle des autorités communales. En effet, le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire de la Confédération (vote du 9.2.2014), la modification de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs, le développement du RER dans le canton de Vaud et d'autres motifs « externes » sont les principales raisons de l'augmentation de 20 % de ce poste.



Sous « transports publics », on peut encore mentionner la mise en place de 2 véhicules « Mobility », proches de la gare, dont la commune assume une garantie de déficit éventuel.

3. CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2016 est déficitaire mais la marge d'autofinancement est à nouveau positive. Ce n'est certes pas suffisant et la pression financière externe se fait toujours sentir. Il suffit d'évoquer la réforme de l'imposition des entreprises 3, RIE3 ou la nouvelle péréquation en préparation.

Cela étant, force est de constater que notre marge de manœuvre sur le long terme reste étroite, malgré des principes d'établissement du budget prudents. En ce qui concerne la partie "maîtrisable" des dépenses et revenus, hors amortissements, c'est un budget proche de celui de 2015 qui vous est donc présenté, en maintenant ainsi la qualité des prestations en faveur de nos concitoyens.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2016 sans adresser ses vifs remerciements à Mme Cathy Dubois et MM. David Golay et Sylvain Rochat qui ont permis la mise sur pied de ce document



Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 6/15 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2016
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Adopte

- **Le budget de l'année 2016 faisant apparaître Fr. 29'967'380.-- aux dépenses, Fr. 29'291'250.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 676'130.--**

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 13 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire a.i. :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Délégués de la Municipalité

- M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances

Responsable opérationnel

- M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 27 octobre 2015.